

SÉANCE DU 21 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à neuf heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel Le Causséa à Castres, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

12 mars 2024

Date d'affichage :

12 mars 2024

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 21032024 /2.2

Nombre de voix délibératives :

45

Membres titulaires présents : 41

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 2.2, 2.6, 2.10, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Alain BOUISSET, Alain CLERGUE, François COLLADO, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Jean-François FALGAYRETTE, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX.

Membres titulaires représentés : 1

Olindo VIVAN (représenté par Richard ANGOSTO)

Membres suppléants présents : 1

Richard ANGOSTO (Olindo VIVAN)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3

Vincent COLOM (pouvoir à Nicolas LEROUX), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX).

Membres titulaires excusés : 15

Jacques BIAU, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Elian COMENT, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Frédéric JOURDE, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

Objet : Adoption du compte administratif 2023 (Budget principal)

Le comité syndical, réuni sous la présidence de M. Sylvain FERNANDEZ, délibérant sur le compte administratif relatif à l'exercice 2023 du budget principal, dressé par M. Alain ASTIE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés (le Président ne prenant pas part au vote) :

- **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif qui peut se résumer comme indiqué sur le tableau ci-annexé,
- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé à la présente délibération.

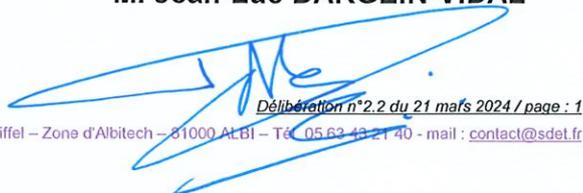
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 21 mars 2024

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Jean-Luc DARGEIN-VIDAL



Délibération n°2.2 du 21 mars 2024 / page : 1
2, rue Gustave Eiffel – Zone d'Albitech – 81000 ALBI – Tél. 05 63 48 21 40 - mail : contact@sdet.fr

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultat reportés		6 010 646.97 €		3 236 806.20 €		9 247 453.17 €
opérations de l'exercice	6 394 181.03 €	8 979 439.98 €	19 235 941.76 €	17 978 584.31 €	25 630 122.79 €	26 958 024.29 €
TOTAUX	6 394 181.03 €	14 990 086.95 €	19 235 941.76 €	21 215 390.51 €	25 630 122.79 €	36 205 477.45 €
Résultat de clôture		8 595 905.92 €		1 979 448.75 €		10 575 354.67 €
Restes à réaliser			31 507 758.41 €	27 661 004.99 €	31 507 758.41 €	27 661 004.99 €
Résultats restes à réaliser			3 846 753.42 €		3 846 753.42 €	
TOTAUX CUMULES		8 595 905.92 €	3 846 753.42 €	1 979 448.75 €	3 846 753.42 €	10 575 354.67 €
RESULTATS DEFINITIFS		8 595 905.92 €	1 867 304.67 €			6 728 601.25 €

